

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération CCAS 2024/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS
Séance du 07 avril 2023

Date de la convocation : 28 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 6
POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : BUDGET 2023 CCAS

L'an deux mil vingt quatre et le quatre avril à dix-sept heures trente, la commission administrative de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : B. DEL ROX - C GALONNIER - S JEUNET - I. SILHOL - E. SOULAIROL - P. SOULAIROL

ABSENTS excusés : M. HUGOL - M SAUVAIRE - F CHABAUD -

Exposé :

La commission administrative doit se prononcer sur le vote du budget 2024 annexe du CCAS. Celui-ci s'établit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		483.70		
Vote	9183.70	8700.00		
Reste à réaliser				
Total	9183.70	9183.70		

Décision :

La commission administrative,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le budget annexe du CCAS 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 08/04/2024
034-213401979-20240408-DE_2024_04CCAS-BF